



L'INSEE, LA MAIRIE ET L'AGENT RECENSEUR FONT TOUT POUR VOUS INCITER A REPONDRE. ILS UTILISENT UN ARGUMENTAIRE QU'IL EST FACILE DE REFUTER. VOICI LES REPONSES A CES ARGUMENTS BIDONS.

ARGUMENT BIDON : *en refusant de me faire recenser, je cause du tort à ma municipalité car les subventions d'Etat dépendent de sa population.*

REPONSE : FAUX. Lorsque l'agent recenseur vient me voir, il me demande combien de personnes habitent dans mon logement, et il me remet un bulletin individuel par personne. Le comptage du nombre d'habitants n'est donc pas faussé, et ma commune n'est pas lésée.

ARGUMENT BIDON: *je peux être mis en demeure de remplir les questionnaires par une lettre recommandée envoyée par le maire. Une amende de 38 Euros est même prévue par la loi.*

REPONSE : VRAI et FAUX. L'envoi de un ou deux courriers menaçants, peut en effet arriver. Mais il ne s'agit que d'intimidation, jamais suivie d'effet. Au besoin, je réponds que j'ai directement envoyé mes réponses par courrier à la direction régionale de l'INSEE.

ARGUMENT BIDON: *en ne fournissant pas d'indication sur mon lieu de travail, je ne permets pas aux pouvoirs publics la gestion prévisionnelle des transports publics.*

REPONSE : FAUX. Salarié du public ou du privé, ma déclaration de revenus est pré-remplie avec l'adresse de mon employeur, ainsi que mon salaire imposable. L'Etat sait donc déjà où j'habite et où je travaille. Chômeur, je suis inscrit à Pôle Emploi : l'Etat le sait déjà.

ARGUMENT BIDON: *si je ne réponds pas, ma commune ne peut pas prévoir les besoins de place dans les crèches.*

REPONSE : FAUX. La naissance de mes enfants a été enregistrée à la mairie. Elle connaît donc déjà leur nombre et leur âge. Elle peut prévoir les besoins en crèches. De plus la Sécurité sociale et la Caisse d'Allocations familiales connaissent déjà le nombre de mes enfants et mon adresse.

ARGUMENT BIDON: *c'est un acte civique utile à tous : il est essentiel que chacun participe.*

REPONSE : FAUX. C'est un acte de soumission, qui n'a aucune influence sur l'avenir de la Cité.

ARGUMENT BIDON: *mes réponses sont confidentielles. Je ne risque donc rien.*

REPONSE : FAUX. Tous les ans, des mairies se font prendre la main dans le sac, détournant les réponses pour leur usage, fichant leurs administrés.

ARGUMENT BIDON: *en répondant sur Internet, je suis sûr que mes réponses restent confidentielles.*

REPONSE : FAUX. Internet est une zone de non-droit où pullulent les pirates : vol des données bancaires, piratage des sites des entreprises, des banques et de l'Etat. Je ne peux pas avoir confiance.



<https://www.facebook.com/pages/Refus-de-repondre-au-recensement/1534761340083352>

<http://recensement.free.fr>

